

27/7/05



CENTRE NATIONAL
DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

REÇU 01 JUIL. 2005

DE/2005/42308

Département des sciences de l'homme et de la société
Le Directeur

Paris, le 28 juin 2005

Madame la directrice, chère collègue,
Monsieur le directeur, cher collègue,

Objet : Déposer vos publications sur HAL-SHS

Le département SHS a eu le souci au cours des dernières années d'assurer une meilleure visibilité à la production scientifique de ses laboratoires et une meilleure accessibilité. Dans le prolongement des outils mis en place par le département (BiblioSHS, CENS) et dans le cadre de la nouvelle politique d'IST du CNRS, un nouvel outil est mis en place pour assurer la collecte, la préservation et l'utilisation intégrée des informations sur les publications des laboratoires et des publications elles-mêmes. Cet outil, développé par le CCSD (Centre pour la Communications Scientifique Directe), offre désormais une déclinaison propre aux SHS : HAL-SHS.

Ce dispositif vous concerne à trois niveaux :

- dépôt des productions des membres du laboratoire (écrits, publications) et du laboratoire (rapports, instruments, etc.)
- dépôt des références bibliographiques des publications des membres du laboratoire
- création de pages personnelles avec extraction automatique des publications (références et textes)

Les conditions dans lesquelles peuvent ou doivent se faire ces dépôts sont explicitées plus loin.

Je tiens à insister sur la dimension fondamentale de ce dispositif à travers lequel, désormais, vous-même en tant que directeur d'unité, la direction scientifique, mais aussi le Comité national, vont assurer le suivi et l'évaluation de l'activité du laboratoire et de ses chercheurs.

Je vous demande donc de déposer, à partir d'aujourd'hui, l'ensemble des écrits et publications issus de votre laboratoire, de même que les rapports quadriennaux, sur le serveur HAL-SHS du CCSD : <http://hal-shs.ccsd.cnrs.fr>.

Quelques explications et informations supplémentaires s'imposent que j'exposerai en suivant les trois niveaux évoqués plus haut. J'expliquerai ensuite les avantages pour les laboratoires et les chercheurs.

1. Dépôt des productions des membres du laboratoire (écrits, publications) et du laboratoire (rapports, instruments, etc.)

Il faut distinguer clairement les deux fonctions de ce dispositif: archives ouvertes et archive institutionnelle.

- La première fonction – **archives ouvertes** – les chercheurs sont invités à déposer tous les écrits qu'ils ont produits ou sur lesquels ils disposent du copyright. C'est le cas notamment de tous les « pre-prints » (communications, « working papers, etc.). C'est aussi le cas des « publications » (article de revue, chapitre d'ouvrage, etc.) lorsque cette possibilité a été définie en accord avec l'éditeur (pour les revues, sélectionner une « barrière mobile » à définir avec l'éditeur). Tous les dépôts effectués au titre « d'archives ouvertes » sont entièrement publics. La décision de dépôt relève toujours de la décision du chercheur déposant.

La deuxième fonction – **archive institutionnelle** – les chercheurs et les laboratoires doivent déposer l'ensemble de leurs écrits et publications, y compris les rapports quadriennaux, quel que soit le copyright. Il s'agit ici d'un dépôt « institutionnel » d'accès strictement contrôlé à l'usage des membres du Comité national pour leurs tâches d'évaluation, de la direction scientifique pour le suivi des laboratoires et des chercheurs, et de la direction générale pour le suivi de l'organisme. Il convient que les dépôts soient aussi exhaustifs que possible à la fois pour les tâches d'évaluation, mais aussi à des fins de préservation patrimoniale. Dans tous les cas il s'agira d'une seule opération de dépôt, la visibilité en tant qu'archive ouverte étant de la responsabilité et du choix du déposant.

Pour le dépôt des rapports d'activité des laboratoires, ainsi que de tout document (documents pour un comité d'évaluation par exemple) que le laboratoire veut ou doit mettre en partage à des fins d'évaluation, le directeur du laboratoire disposera d'une boîte au nom de son unité (code CNRS). Cette fonction particulière ne sera opérationnelle qu'au 1^{er} septembre.

2. Dépôt des références bibliographiques des publications des membres du laboratoire

Les laboratoires doivent désormais déposer les références bibliographiques de l'ensemble de leur production sur HAL-SHS. Ce nouveau dispositif présente l'avantage d'être le point de départ unique d'une chaîne intégrée qui servira à toutes les tâches requises des directeurs de laboratoire et des chercheurs :

- les auteurs sont identifiés individuellement, avec notamment leur laboratoire et leur institution d'appartenance (Université X, Ecole Y, etc.). Le chercheur, le laboratoire ou l'établissement d'appartenance peut donc disposer d'un état complet et à jour de sa production scientifique.
- les notices déposées sont intégrées à la chaîne de traitement de l'information requise des laboratoires (rapport quadriennal) et des chercheurs (fiche documentaire annuelle, rapports d'évaluation bi-annuels et quadriennaux)
- les données sont disponibles, consultables et extractibles de n'importe où à partir d'un accès internet, par les déposants.

Deux précisions :

- toutes les données saisies dans Publi@CNRS seront reversées dans HAL-SHS. Le travail antérieur n'est donc pas perdu. En revanche, il conviendra d'enrichir les champs qui étaient inexistantes dans Publi@CNRS. Toutes les notices seront identifiables à partir du code de l'unité.
- Il convient de procéder à cet enrichissement pour les quatre années du quadriennal échu ou en cours, selon la vague de contractualisation à laquelle le laboratoire appartient, car ceci servira de base à l'évaluation du laboratoire. Si les chercheurs complètent eux-mêmes cet enrichissement pour leur propre liste de publications, l'ensemble de la production d'un laboratoire devrait finalement se trouver sur HAL-SHS. Des possibilités d'enrichissement des notices seront fournies aux labos

En retour les laboratoires bénéficient d'un service : il est possible de créer une liste de publications de votre laboratoire consultables en texte intégral, extraite et mise à jour automatiquement de HAL-SHS, avec possibilité de certification par le directeur d'unité grâce à un « tampon ». Un lien vers cette liste depuis le site de votre laboratoire vous permet de constituer automatiquement une sorte de présentoir électronique de sa production à destination de la communauté scientifique et des instances d'évaluation. Cette liste est exportable pour intégration dans le rapport d'activité quadriennal du laboratoire.

3. Création de pages personnelles avec extraction automatique des publications

La Cellule Communication du Département SHS a développé avec le CCSD un « modèle de page personnelle chercheur » utilisant la charte graphique des sites Web des laboratoires du CNRS aux couleurs du département. Ses avantages :

- elle permet de disposer d'une interface simple pour disposer d'un C.V. en ligne, facilement mis à jour ;
- elle produit via une URL la liste des publications du chercheur, sur la base des données bibliographiques saisies, et l'extraction des fichiers « full texte » liés lorsqu'ils ont été déposés en mode « public » (archives ouvertes) ;
- pour les documents déposés en « full text », ceux-ci ont une adresse URL fixe garantie dans le temps qui permet la citation du document dans tout article ou page web en ligne ;
- pour les chercheurs CNRS, cette page pourra être utilisée pour la production de leur fiche documentaire annuelle et de leurs rapports d'évaluation bi-annuels et quadriennaux suivant les différents formats d'exportation proposés;
- l'accès à cette page, pour lecture ou modification, dynamique est possible à partir de tout accès au Net. Le contenu de la page personnelle est contrôlé par les chercheurs. Cette page peut être intégrée au site du laboratoire.

Pour faciliter l'utilisation de ce nouvel outil, bien qu'il soit très facile au plan pratique, des guides sont prévus pour accompagner les utilisateurs.

Les principes d'utilisation :

Avant tout dépôt, un utilisateur doit s'inscrire dans HAL-SHS pour choisir un login et un mot de passe ; l'opération prend quelques minutes tout au plus. HAL-SHS incorpore une liste de laboratoires avec les informations les concernant, l'ensemble de leurs tutelles par exemple, mais

cette liste peut ne pas être encore complète. Si votre laboratoire n'est pas encore dans la liste des « laboratoires connus de Hal », faites-le intégrer dans cette liste en écrivant à : Ccsd@ccsd.cnrs.fr en prenant bien soin de donner des informations précises et complètes. Lors des saisies ultérieures, cela vous évitera des opérations répétitives.

Il vous appartient de faire connaître de **manière active** aux membres de votre laboratoire l'existence de ce nouveau dispositif, de les inviter à s'y inscrire et à y faire les dépôts requis par le CNRS (archives institutionnelles, notices bibliographiques) et les dépôts volontaires (archives ouvertes).

Veillez agréer, Cher Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.



Gérard LENCLUD